



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

# **LE DÉCLENCHEMENT D'UNE CRISE : LES EFFETS DÉVASTATEURS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LES POPULATIONS DÉPLACÉES DANS LE MONDE**

**Rapport du Comité permanent des affaires étrangères  
et du développement international**  
Sven Spengemann, président

**Sous-comité des droits internationaux de la personne**  
Peter Fonseca, président

**AVRIL 2021  
43<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 2<sup>e</sup> SESSION**

---

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

#### **PERMISSION DU PRÉSIDENT**

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : [www.noscommunes.ca](http://www.noscommunes.ca)

**LE DÉCLENCHEMENT D'UNE CRISE : LES EFFETS  
DÉVASTATEURS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19  
SUR LES POPULATIONS DÉPLACÉES DANS LE  
MONDE**

**Rapport du Comité permanent  
des affaires étrangères et du développement  
international**

**Le président  
Sven Spengemann**

**Sous-comité  
des droits internationaux de la personne**

**Le président  
Peter Fonseca**

**AVRIL 2021**

**43<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 2<sup>e</sup> SESSION**

## **AVIS AU LECTEUR**

### **Rapports de comités présentés à la Chambre des communes**

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

# **COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL**

## **PRÉSIDENT**

Sven Spengemann

## **VICE-PRÉSIDENTS**

L'hon. Michael D. Chong

Stéphane Bergeron

## **MEMBRES**

Kerry Diotte

Peter Fonseca

L'hon. Hedy Fry

Garnett Genuis

Jack Harris

Marty Morantz

Robert Oliphant

Ruby Sahota

Ya'ara Saks

## **AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ**

Heather McPherson

## **GREFFIÈRE DU COMITÉ**

Erica Pereira

## **BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT**

### **Service d'information, d'éducation et de recherche parlementaires**

Nadia Faucher

Allison Goody

Billy Joe Siekierski



# **SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL**

## **PRÉSIDENT**

Peter Fonseca

## **VICE-PRÉSIDENTS**

Kenny Chiu

Alexis Brunelle-Duceppe

## **MEMBRES**

L'hon. Michael D. Chong

Iqra Khalid

Heather McPherson

Maninder Sidhu

Anita Vandenbeld

## **AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ**

L'hon. John McKay

Jennifer O'Connell

Scott Reid

L'hon. Judy A. Sgro

Scott Simms

Tako Van Popta

Sameer Zuberi

## **GREFFIER DU COMITÉ**

Naaman Sugrue

## **BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT**

### **Services d'information, d'éducation et de recherche parlementaires**

Lara Coleman

Jean-Philippe Duguay





# **LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL**

a l'honneur de présenter son

## **SIXIÈME RAPPORT**

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié les répercussions de la COVID-19 sur les personnes déplacées du Vénézuéla et du Myanmar et a convenu de faire rapport de ce qui suit :



## TABLE DES MATIÈRES

---

LISTE DES RECOMMANDATIONS .....	1
LE DÉCLENCHEMENT D'UNE CRISE : LES EFFETS DÉVASTATEURS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LES POPULATIONS DÉPLACÉES DANS LE MONDE.....	5
Résumé.....	5
Introduction.....	7
Les Vénézuéliens déplacés et la pandémie de COVID-19 .....	7
Les rohingyas réfugiés au Bangladesh et ceux déplacés au Myanmar.....	8
Les Vénézuéliens déplacés et la pandémie de COVID-19.....	10
La violation des droits de la personne au Venezuela et le cycle de la dépendance.....	10
Un gouvernement qui exploite les besoins essentiels de la population .....	12
Le musellement des défenseurs des droits de la personne.....	14
L'accès aux soins de santé au Venezuela .....	15
Les Vénézuéliens déplacés.....	16
Un périple dangereux.....	17
Les pays d'accueil.....	18
Le chômage.....	18
Les soins de santé.....	21
Le rapatriement.....	22
La situation des Rohingyas réfugiés et déplacés au Myanmar .....	24
Les Rohingyas déplacés à l'intérieur du Myanmar.....	25
Les camps pour personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.....	26
L'accès aux soins de santé.....	26
L'accès aux camps.....	28
Les réfugiés rohingyas au Bangladesh.....	28
Les conditions dans les camps de réfugiés .....	29

L'accès aux soins de santé.....	30
L'accès aux programmes .....	33
L'emploi et les moyens de subsistance .....	34
L'accès à l'information : difficile autant pour les réfugiés que pour les travailleurs humanitaires .....	36
L'île de Bhashan Char : une solution à long terme?.....	37
Le rapatriement.....	38
L'autonomisation .....	39
Conclusion .....	41

# LISTE DES RECOMMANDATIONS

---

*À l'issue de leurs délibérations, les comités peuvent faire des recommandations à la Chambre des communes ou au gouvernement et les inclure dans leurs rapports. Les recommandations relatives à la présente étude se trouvent énumérées ci-après.*

## **Recommandation 1**

**Le Sous-comité recommande qu’Affaires mondiales Canada entreprenne un examen des sanctions imposées par le Canada au gouvernement du Venezuela dans le cadre de la *Loi sur les mesures économiques spéciales*, afin d’évaluer leur impact sur les droits de la personne et la situation humanitaire au Venezuela. Sous réserve des résultats de cet examen, le gouvernement du Canada devrait aussi travailler avec ses alliés pour trouver des moyens de persuasion qui n’exacerbent pas la situation humanitaire déjà désespérée au Venezuela..... 12**

## **Recommandation 2**

**Le Sous-comité recommande que le gouvernement du Canada, en coordination avec ses alliés internationaux, condamne les actes préjudiciables commis par le gouvernement du Venezuela contre les organisations humanitaires. Affaires mondiales Canada devrait aussi coordonner une campagne internationale pour aider les organisations humanitaires à entrer sans danger au Venezuela pour donner à la population l’aide dont elle a grand besoin. De plus, Affaires mondiales Canada devrait travailler avec les Canadiens et les organisations non gouvernementales canadiennes qui sont résolus à aider les Vénézuéliens afin de renforcer le soutien qu’apporte le Canada aux organisations d’aide humanitaire œuvrant au Venezuela et dans la région. .... 14**

## **Recommandation 3**

**Le Sous-comité recommande que le gouvernement du Canada attire l’attention de la communauté internationale sur le sort des Vénézuéliens déplacés, en particulier les femmes et les filles, lorsqu’il sera l’hôte, en 2021, de la « Conférence internationale des donateurs en solidarité avec les réfugiés et migrants vénézuéliens »..... 16**

#### **Recommandation 4**

**Le Sous-comité recommande qu’Affaires mondiales Canada appuie les organisations humanitaires dans la collecte de données exactes sur la traite des personnes dans les domaines où l’on a signalé des difficultés. Affaires mondiales Canada devrait faire en sorte que les données recueillies sur la traite des personnes servent à aider les survivants et à orienter les efforts pour s’attaquer aux causes profondes de ce crime. .... 18**

#### **Recommandation 5**

**Le Sous-comité recommande qu’Affaires mondiales Canada travaille avec ses alliés internationaux, les organisations humanitaires et les pays d’accueil pour trouver des moyens d’encourager un meilleur accès au marché du travail pour les Vénézuéliens déplacés. .... 21**

#### **Recommandation 6**

**Le Sous-comité recommande qu’Affaires mondiales Canada soutienne suffisamment les efforts pour aider les Vénézuéliens déplacés à accéder à des soins de santé, en offrant notamment des ressources et des fournitures aux organisations humanitaires et aux pays d’accueil..... 22**

#### **Recommandation 7**

**Le Sous-comité recommande qu’Affaires mondiales Canada plaide pour l’accès des travailleurs humanitaires aux camps pour personnes déplacées dans leur pays dans l’État du Rakhine ainsi que les camps pour les réfugiés rohingyas au Bangladesh. Son action devrait se concentrer sur les organisations offrant des soins de santé, en particulier celles pouvant répondre aux besoins urgents des femmes et des filles. .... 32**

#### **Recommandation 8**

**Le Sous-comité recommande que le gouvernement du Canada appuie le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans son action auprès des gouvernements nationaux et de l’initiative mondiale de vaccination, COVAX, en vue de vacciner en priorité les populations de personnes déplacées dans le monde..... 33**

### **Recommandation 9**

**Le Sous-comité recommande qu’Affaires mondiales Canada travaille avec le gouvernement du Bangladesh et les organisations humanitaires de la région pour éliminer les obstacles aux programmes d’éducation destinés aux enfants dans les camps de réfugiés, en veillant à obtenir la participation égale des filles. .... 34**

### **Recommandation 10**

**Le Sous-comité recommande qu’Affaires mondiales Canada travaille avec ses alliés internationaux, les organisations humanitaires et le gouvernement du Bangladesh pour trouver des façons de favoriser l’accès au marché du travail des réfugiés rohingyas..... 36**

### **Recommandation 11**

**Le Sous-comité recommande que le gouvernement du Canada fasse comprendre aux gouvernements du Myanmar et du Bangladesh qu’ils doivent donner aux organisations humanitaires un accès sans entraves aux camps de personnes déplacées et de réfugiés afin de stopper la détérioration des soins de santé et des programmes d’éducation ainsi que la circulation dangereuse de la désinformation..... 37**

### **Recommandation 12**

**Le Sous-comité recommande qu’Affaires mondiales Canada encourage le gouvernement du Bangladesh à établir des politiques transparentes et fondées sur les droits afin d’encadrer la participation des réfugiés à l’entente de réinstallation. Les Nations Unies et d’autres organisations humanitaires internationales devraient avoir accès à l’île de Bhashan Char pour déterminer si elle convient comme endroit où vivre. .... 38**

### **Recommandation 13**

**Le Sous-comité recommande que le gouvernement du Canada continue de condamner la violence génocidaire perpétrée à l’encontre du peuple rohingya au Myanmar. Le gouvernement du Canada devrait mobiliser avec plus d’ardeur ses alliés internationaux et les organisations multilatérales pour mettre fin à la persécution des Rohingyas au Myanmar. Par les voies internationales, il devrait travailler à l’élaboration d’un mécanisme garantissant le rapatriement sûr et digne des Rohingyas au Rakhine. .... 39**

**Recommandation 14**

**Le Sous-comité recommande qu’Affaires mondiales Canada, en conformité avec sa Politique d’aide internationale féministe, appuie les organisations locales de défense des droits des femmes rohingyas au Myanmar ainsi que les activités de consultation menées auprès des femmes et des filles par les organisations humanitaires œuvrant au Bangladesh afin que les voix marginalisées soient entendues dans la conception de solutions durables. .... 40**

**Recommandation 15**

**Le Sous-comité recommande qu’Affaires mondiales Canada dirige le travail visant à établir des mécanismes de financement plus stables propices à la planification à long terme de l’aide humanitaire internationale, particulièrement en ce qui a trait aux programmes axés sur les besoins des femmes et des filles. .... 41**

**Recommandation 16**

**Le Sous-comité recommande qu’Affaires mondiales Canada, en réponse aux besoins émergents des réfugiés et des personnes déplacées dans le monde, effectue une analyse comparative entre les sexes plus des programmes qu’il finance, analyse qui tiendra également compte des impacts de la COVID-19 sur la façon dont ces populations font l’expérience des politiques et des programmes. .... 42**





# LE DÉCLENCHEMENT D'UNE CRISE : LES EFFETS DÉVASTATEURS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LES POPULATIONS DÉPLACÉES DANS LE MONDE

---

## RÉSUMÉ

Les conflits armés, la persécution, l'oppression, l'insécurité et la pauvreté extrême sont quelques-unes des raisons poussant un nombre record de gens à fuir leur pays chaque année. Selon les derniers chiffres du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), plus de 79,5 millions de personnes dans le monde sont déplacées de force. Plus des deux tiers (68 %) de ces gens proviennent de cinq pays seulement : la Syrie, le Venezuela, l'Afghanistan, le Soudan du Sud et le Myanmar.

La vaste majorité des personnes déplacées sont accueillies par des nations en développement. Malgré la générosité de ces pays, les populations déplacées se heurtent à d'innombrables obstacles. Souvent reléguées au secteur de l'économie parallèle, où elles gagnent des salaires de misère, de nombreuses personnes déplacées peinent à répondre à leurs besoins de base, comme la nourriture et le logement. En raison de leur statut précaire, on leur refuse souvent l'accès à des services comme les soins de santé, l'éducation et la sécurité sociale. D'autres s'entassent dans des camps de réfugiés sordides et surpeuplés, incapables de partir, de travailler ou de poursuivre des études. En outre, elles dépendent entièrement de l'aide humanitaire pour l'alimentation, le logement et les services de santé.

Pareilles conditions exposent les populations déplacées à l'insécurité alimentaire et à divers problèmes de santé, en plus de les rendre extrêmement vulnérables à l'exploitation, à la violence et à d'autres formes de violations des droits de la personne. Les femmes et les filles, les laissées pour compte de cette population déjà marginalisée, sont susceptibles de subir les pires formes de violations des droits de la personne qui soient, comme la violence sexiste et la traite des personnes.

En novembre et décembre 2020, le Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes (le Sous-comité) a entrepris une étude sur les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les personnes déplacées, en particulier les réfugiés rohingyas et les migrants et réfugiés vénézuéliens. Il a pour ce



faire tenu trois réunions et entendu 14 témoins ayant une connaissance intime de la situation des réfugiés et des personnes déplacées du Venezuela ou du Myanmar, autant avant que pendant la pandémie de COVID-19.

Le Sous-comité a appris que les restrictions mises en place pour freiner la propagation de la COVID-19 ont exacerbé les nombreuses difficultés que vivent ces populations déjà vulnérables. Les Vénézuéliens déplacés, par exemple, sont surreprésentés dans le secteur de l'économie parallèle; par conséquent, bon nombre d'entre eux se sont soudainement retrouvés sans emploi à cause des confinements, ce qui jette des familles à la rue, entraîne de l'insécurité alimentaire et amplifie la violence sexiste. La fermeture de frontières internationales a poussé les migrants fuyant le Venezuela à opter pour des passages frontaliers irréguliers, ce qui les rend vulnérables aux groupes armés et à d'autres criminels.

Les mesures pour endiguer la propagation de la COVID-19 ont isolé davantage les Rohingyas réfugiés et ceux déplacés à l'intérieur du Myanmar. Les restrictions attribuables à la pandémie les empêchent de sortir des camps; il leur est donc impossible de trouver du travail dans leur milieu d'accueil et cela perpétue le cycle de la dépendance envers les organisations humanitaires. Ces organisations, à leur tour, ont de la difficulté à entrer dans les camps, ce qui nuit à leur capacité d'offrir les services dont les réfugiés ont un criant besoin, qu'il s'agisse d'éducation ou de soins de santé, composantes indispensables de toute solution à long terme.

C'est dans cette optique que le Sous-comité formule 16 recommandations à l'intention du gouvernement du Canada. Certaines de ces recommandations visent à répondre aux besoins des personnes déplacées et des réfugiés du Venezuela et du Myanmar en particulier. Cependant, quatre des recommandations concernent la réponse du Canada à la crise planétaire des réfugiés. Le Sous-comité craint que les mesures adoptées pour freiner la propagation de la COVID-19 ne laissent ces populations déjà vulnérables et marginalisées dans un dénuement encore plus insoutenable. Certes, le Sous-comité comprend qu'il faut des mesures rigoureuses pour prévenir la propagation de cette maladie mortelle, mais il estime néanmoins que ces mesures devraient protéger les populations vulnérables, en particulier les personnes déplacées de force et les réfugiés, et non les exclure.

## INTRODUCTION

Le 27 octobre 2020, les membres du Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes (le Sous-comité) ont convenu d'entreprendre une étude sur les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les personnes déplacées, en particulier les réfugiés rohingyas ainsi que les migrants et les réfugiés vénézuéliens. Il a ainsi tenu trois réunions et entendu 14 témoins ayant une connaissance intime de la situation des réfugiés et des personnes déplacées du Venezuela et du Myanmar, autant avant que pendant la pandémie de COVID-19.

D'entrée de jeu, le Sous-comité souhaite souligner que les Rohingyas et les Vénézuéliens déplacés vivent des situations et des réalités qui n'ont rien de commun. Son intention n'est pas de comparer ces deux groupes. En déposant le présent rapport, le Sous-comité souhaite plutôt mettre en évidence les répercussions qu'ont les mesures visant à prévenir la propagation de la COVID-19 sur les réfugiés et les migrants de la planète. Le Sous-comité reconnaît que chaque situation est unique et appelle sa propre réponse.

Par voie de conséquence, le rapport est divisé en deux sections : les Vénézuéliens déplacés et la pandémie de COVID-19; et la situation des Rohingyas réfugiés et déplacés au Myanmar.

### Les Vénézuéliens déplacés et la pandémie de COVID-19

Les Vénézuéliens partent de leur pays en masse depuis 2014. Les témoins ont expliqué au Sous-comité que les raisons de leur départ sont multifactorielles : d'une économie en chute libre à une hyperinflation galopante, en passant par un régime politique oppressif ou une crise humanitaire qui s'envenime de jour en jour, tous ont leur raison. Quoi qu'il en soit, la plupart des Vénézuéliens déplacés sont à la recherche d'une meilleure qualité de vie pour eux-mêmes et leurs familles. Jusqu'à aujourd'hui, plus de 5 millions de Vénézuéliens sont partis vers d'autres pays d'Amérique latine, dont l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, le Mexique, le Panama et le Pérou. D'autres se sont exilés encore plus loin, dans les Caraïbes, en Europe, aux États-Unis et au Canada.

Certes, les Vénézuéliens déplacés ont été reçus avec générosité par leurs pays d'accueil, mais le Sous-comité a appris que trouver les ressources nécessaires pour se bâtir une vie à l'extérieur du Venezuela n'était pas de tout repos. Bon nombre d'entre eux n'ont pas de statut régulier dans leur pays d'accueil, ce qui met les emplois légitimes et les services essentiels comme les soins de santé hors de leur portée. Partant de ce fait, de



nombreux Vénézuéliens déplacés vivent en situation précaire et peinent à subvenir à leurs besoins fondamentaux.

On a dit au Sous-comité que ces difficultés s'étaient aggravées quand les pays d'accueil ont commencé à imposer des mesures pour mettre un frein à la propagation de la COVID-19. En effet, les confinements et les fermetures de frontières ont multiplié les obstacles auxquels se butent les personnes fuyant le Venezuela ainsi que celles qui sont déjà installées dans un pays voisin. Les témoins ont raconté que ces mesures avaient été particulièrement éprouvantes pour les femmes et les filles, qui étaient déjà plus vulnérables avant la pandémie de COVID-19.

### **Les rohingyas réfugiés au Bangladesh et ceux déplacés au Myanmar**

Les musulmans rohingyas au Myanmar sont la cible de xénophobie, de violence et de génocide. Depuis 2017, plus de 740 000 d'entre eux se sont réfugiés au Bangladesh voisin, et vivent dans des camps de la région de Cox's Bazar. Il en resterait environ 600 000 au Myanmar, dont 130 000 vivent dans des camps pour personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Les camps pour réfugiés et personnes déplacées sont surpeuplés, insalubres et mal servis. Les restrictions imposées pour juguler la COVID-19 ont exacerbé ces conditions et isolé encore plus les Rohingyas, puisqu'elles les empêchent de s'en aller ou d'accéder à l'aide humanitaire.

Ces effets nuisibles se font ressentir encore plus durement chez les femmes et les filles rohingyas, qui occupent déjà une position de vulnérabilité accrue. Les témoins ont décrit les effets préjudiciables des restrictions relatives à la pandémie, qui ont limité ou supprimé l'accès des femmes et des filles aux soins de santé génésique et maternelle ou poussé des familles acculées au désespoir à marier leur fille en bas âge.

Tous s'entendent pour dire que le rapatriement constitue la meilleure solution pour les réfugiés rohingyas; or, sans réformes valables au Myanmar, les réfugiés qui y reviendraient resteraient en danger. Leur situation est encore plus incertaine depuis le coup d'État perpétré par les militaires et ayant déstabilisé le pays en entier. Qui plus est, étant donné que la situation des réfugiés rohingyas risque de perdurer, le gouvernement du Bangladesh a investi dans la construction d'un nouveau camp de réfugiés sur l'île de Bhashan Char. De multiples organisations humanitaires ont exprimé de vives inquiétudes quant au choix de cette île artificielle, sujette aux catastrophes naturelles. En vain, elles ont pressé à plusieurs reprises les Nations Unies d'effectuer une évaluation indépendante de l'île. À la fin de l'année 2020, le Bangladesh a commencé à y transférer les réfugiés rohingyas de Cox's Bazar.

Le Sous-comité comprend que les pays qui ouvrent leurs portes aux personnes déplacées de force et aux réfugiés ont leurs propres difficultés. Beaucoup d'entre eux étaient dans un état politique et économique fragile avant l'arrivée des personnes déplacées de force et des réfugiés. La plupart de ces pays prêtent main-forte aux populations vulnérables, mais les besoins sont supérieurs à leur capacité. Conséquemment, les personnes déplacées de force vivent dans des conditions déplorable et dépendent entièrement de la générosité des pays d'accueil et de l'aide humanitaire pour subvenir à leurs besoins de base.

L'arrivée de la pandémie de COVID-19 a amplifié cette crise. Au fur et à mesure que les pays mettent en œuvre des mesures pour protéger leurs populations du virus mortel, les personnes déplacées de force sont laissées pour compte. On ne doit pas laisser les pays d'accueil porter seuls le poids de cette situation. La communauté internationale doit prendre les devants. Les pays comme le Canada doivent porter plus d'attention aux besoins de ces populations vulnérables. En donnant suite aux 16 recommandations du Sous-comité, le Canada contribuerait de façon plus concrète aux efforts visant à soutenir les personnes déplacées de force et les réfugiés.



## LES VÉNÉZUÉLIENS DÉPLACÉS ET LA PANDÉMIE DE COVID-19

Depuis 2014, le Venezuela vit des troubles politiques assortis d'une économie chancelante, qui ont entraîné des violations à grande échelle des droits de la personne ainsi qu'une grave crise humanitaire. Plus de cinq millions de Vénézuéliens ont cherché un sanctuaire dans des pays voisins<sup>1</sup>. Le Sous-comité s'est fait dire, cependant, que ceux qui ont quitté le Venezuela se sont retrouvés face à de grands défis. Un grand nombre d'entre eux peinent à obtenir un emploi légitime, ce qui fait qu'ils n'arrivent pas à combler leurs besoins de base; sécurité et dignité sont absentes de la vie dans bien des cas<sup>2</sup>.

On a dit au Sous-comité que la pandémie n'avait fait qu'amplifier les difficultés des Vénézuéliens, dans leur pays et ailleurs, et qu'elle avait donné lieu à de nouveaux problèmes en matière de droits de la personne et d'aide humanitaire. En raison des mesures adoptées pour freiner la propagation de la COVID-19, de plus en plus de Vénézuéliens déplacés se retrouvent en effet sans emploi et sans logement et vivent dans l'insécurité alimentaire. L'accès aux soins de santé est fragile. Au surplus, la pandémie a accru la rareté des ressources et des services sociaux pour les Vénézuéliens ainsi que leurs milieux d'accueil, ce qui alimente les préjugés et la xénophobie. Comme l'a déclaré Rema Jamous Imseis, représentante au Canada du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, « la COVID-19 a exposé les réfugiés et les migrants du Venezuela à des difficultés encore plus grandes et à un risque accru d'indigence, d'itinérance, d'exploitation et d'abus<sup>3</sup> ».

### La violation des droits de la personne au Venezuela et le cycle de la dépendance

La démocratie, les droits civils et la primauté du droit au Venezuela se sont énormément dégradés. Le gouvernement du Venezuela dirige un régime oppressif et est résolu à demeurer au pouvoir, sur fond « de répression sévère, de contrôle social et d'impunité systémique<sup>4</sup> ». Le Sous-comité s'est fait dire que la crise politique du pays s'était traduite

---

1 SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020, Marten Mylius (directeur de pays au Colombia, CARE Internationale); SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020, Carolina Jimenez (directrice de la recherche pour les Amériques, Amnistie Internationale); SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020, Gabi Garcia (présidente, Canadian Venezuelan Engagement Foundation).

2 SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020 (Mylius).

3 SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020, Rema Jamous Imseis (représentante au Canada, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés).

4 SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020 (Jimenez).

par une urgence humanitaire de plus en plus grave, que le gouvernement du Venezuela exploite à ses propres fins.

Depuis des années, les Vénézuéliens sont confrontés à des « pénuries généralisées de biens et services essentiels, comme les aliments, les soins de santé et l'eau, et à des degrés élevés de pauvreté extrême<sup>5</sup> ». Selon des témoins, 96 % de la population vit dans la pauvreté, tandis que les deux tiers « souffriraient de la faim et seraient en situation d'insécurité alimentaire<sup>6</sup> ». Certaines familles n'ont pas accès à Internet et beaucoup d'enfants ne reçoivent aucune éducation<sup>7</sup>.

Rema Jamous Imseis a informé le Sous-comité que le gouvernement du Venezuela avait joué un grand rôle dans la crise, qui « a été largement précipitée par une grave contraction économique et des épisodes d'hyperinflation<sup>8</sup> ». Gabi Garcia, présidente de la Canadian Venezuelan Engagement Foundation, a dit au Sous-comité :

le Venezuela a déjà été un pays très riche — un pays très, très riche, mais le problème, c'est tout le financement. Les politiciens se mettent l'argent dans les poches et ils n'ont rien investi dans les industries au Venezuela. Ils n'investissent pas d'argent dans les hôpitaux, dans les écoles ou dans les structures ou infrastructures dont nous avons besoin en tant que pays. En ce moment, nous souffrons des conséquences de 20 ans d'absence d'investissement<sup>9</sup>.

La mauvaise gestion du gouvernement du Venezuela n'est pas passée sous le radar de la communauté internationale. Certains pays, dont le Canada, ont imposé des sanctions contre le gouvernement du pays dans l'espoir qu'il change de comportement. En réponse, le gouvernement du Venezuela a attribué la crise économique et humanitaire de son pays aux sanctions économiques. Or, les témoins ont fait remarquer que les difficultés du Venezuela dataient d'avant ces mesures punitives<sup>10</sup>. Carolina Jimenez, directrice de la recherche pour les Amériques à Amnistie internationale, a souligné « qu'il est important d'examiner la chronologie de la crise humanitaire et l'évolution de la crise des droits de la personne en général. Il est très clair et très bien établi que la crise des droits de la personne au Venezuela a précédé les sanctions<sup>11</sup>. »

---

5 SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020 (Jimenez).

6 SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020 (Garcia).

7 SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020 (Garcia).

8 SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020 (Imseis).

9 SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020 (Garcia).

10 SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020 (Garcia); SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020 (Jimenez).

11 SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020 (Jimenez).



Néanmoins, des témoins ont fait observer que les sanctions n'avaient pas atteint leurs objectifs et qu'elles exacerbent sans doute la situation humanitaire. Un témoin a par exemple affirmé que

les sanctions ont aggravé la situation. Les sanctions n'ont pas vraiment eu d'incidence sur le gouvernement Maduro, mais elles ont nui à l'accès des gens à la nourriture et aux médicaments, plus particulièrement en raison d'une conformité excessive, ce qui a tendance à être le cas pour la plupart des sanctions. Dans ce cas, il est très difficile de soutenir le régime de sanctions<sup>12</sup>.

Le Sous-comité s'inquiète du fait que les sanctions canadiennes imposées au gouvernement du Venezuela dans le cadre de la *Loi sur les mesures économiques spéciales* contribuent à la situation humanitaire au Venezuela. Pour ces motifs,

### Recommandation 1

**Le Sous-comité recommande qu'Affaires mondiales Canada entreprenne un examen des sanctions imposées par le Canada au gouvernement du Venezuela dans le cadre de la *Loi sur les mesures économiques spéciales*, afin d'évaluer leur impact sur les droits de la personne et la situation humanitaire au Venezuela. Sous réserve des résultats de cet examen, le gouvernement du Canada devrait aussi travailler avec ses alliés pour trouver des moyens de persuasion qui n'exacerbent pas la situation humanitaire déjà désespérée au Venezuela.**

### Un gouvernement qui exploite les besoins essentiels de la population

Les témoins attribuent non seulement la crise humanitaire du Venezuela à la mauvaise gestion publique, mais sont allés jusqu'à dire au Sous-comité que l'administration du pays exploite délibérément la situation pour conforter son pouvoir. Par conséquent, « la crise ne fait que se perpétuer, essentiellement<sup>13</sup> ». Par exemple, M<sup>me</sup> Jimenez a expliqué comment le gouvernement du Venezuela contrôle d'une main de fer l'accès aux aliments et aux fournitures de soins de santé, en exploitant leurs pénuries pour exercer son pouvoir sur la population. Cette répression « a pour effet d'empêcher la population de s'exprimer, de réclamer ou même de proposer des changements<sup>14</sup> ».

---

12 SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020 (Jimenez).

13 SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020 (Jimenez).

14 SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020 (Jimenez).



Les témoins ont aussi informé le Sous-comité que la pandémie avait encouragé le gouvernement du Venezuela à s'arroger plus de pouvoir et à resserrer l'étau sur la population, exacerbant ainsi la crise humanitaire<sup>15</sup>. Comme l'a relaté M<sup>me</sup> Garcia,

La COVID est comme une arme pour le gouvernement. Il se sert de la pandémie comme prétexte pour réprimer et contrôler la population. Cela va même jusqu'à contrôler la distribution de nourriture et d'essence. [...] Nous pouvons avoir beaucoup d'essence pour quelques mois, mais il y a de longues files d'attente [...] La pandémie sert de prétexte pour imposer de nouvelles lois spéciales pour régir l'économie. Le gouvernement s'en sert à ses propres fins pour contrôler la population. C'est un fait.

Il pourrait devenir plus difficile de contrôler les migrants pendant un certain temps. Le gouvernement reste muet sur le sujet. Pour lui, ce problème n'existe pas. C'est seulement dans l'imagination des gens qui ont fui le Venezuela; au Venezuela, tout le monde est heureux. Tout le monde a de la nourriture. C'est leur point de vue.

Je pense qu'il se renforce, parce qu'il a un but et un prétexte pour contrôler la population<sup>16</sup>.

Le Sous-comité a également été avisé que le gouvernement du Venezuela était lui-même hostile aux organisations d'aide humanitaire, qu'il perçoit comme des concurrentes<sup>17</sup>. M<sup>me</sup> Jimenez a déclaré à ce propos :

Le rôle d'un organisme comme le Programme alimentaire mondial est très important, mais il n'a aucun accès au pays. Nous avons constaté depuis environ deux mois une augmentation des attaques contre les travailleurs humanitaires et les organisations humanitaires. Cela nous préoccupe beaucoup. Ils ont gelé les comptes bancaires de certaines ONG clés. Ils ont même fait des perquisitions dans leurs sièges sociaux<sup>18</sup>.

Le ressentiment du gouvernement du Venezuela à l'égard des organisations humanitaires complique l'accès de la population à l'aide dont elle a désespérément besoin. Par surcroît, il met aussi des bâtons dans les roues de ces organisations. Le Sous-comité a été informé que « l'intervention humanitaire manque cruellement de financement [...] le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations-Unies, qui coordonne tous les organismes qui œuvrent au Venezuela, a demandé 762 millions de dollars pour l'intervention au pays. Il a reçu 146 millions de

---

15 SDIR, *Témoignages*, 3 décembre 2020 (Imseis); SDIR, *Témoignages*, 3 décembre 2020 (Jimenez); SDIR, *Témoignages*, 3 décembre 2020 (Garcia).

16 SDIR, *Témoignages*, 3 décembre 2020 (Garcia).

17 SDIR, *Témoignages*, 3 décembre 2020 (Garcia).

18 SDIR, *Témoignages*, 3 décembre 2020 (Jimenez).



dollars<sup>19</sup>. » Les témoins ont appris au Sous-comité qu'il en allait de même « pour tous les pays où [le Bureau] coordonne les interventions pour aider les réfugiés vénézuéliens : il y a un écart de 80 % entre ce que le Bureau demande et ce qu'il reçoit en Colombie et au Pérou<sup>20</sup> ». Pour ces motifs,

## Recommandation 2

**Le Sous-comité recommande que le gouvernement du Canada, en coordination avec ses alliés internationaux, condamne les actes préjudiciables commis par le gouvernement du Venezuela contre les organisations humanitaires. Affaires mondiales Canada devrait aussi coordonner une campagne internationale pour aider les organisations humanitaires à entrer sans danger au Venezuela pour donner à la population l'aide dont elle a grand besoin. De plus, Affaires mondiales Canada devrait travailler avec les Canadiens et les organisations non gouvernementales canadiennes qui sont résolus à aider les Vénézuéliens afin de renforcer le soutien qu'apporte le Canada aux organisations d'aide humanitaire œuvrant au Venezuela et dans la région.**

## Le musellement des défenseurs des droits de la personne

Les témoins ont expliqué au Sous-comité que les tentatives du gouvernement du Venezuela pour museler l'opposition comportent plusieurs facettes. Pour commencer, le Sous-comité a appris que les membres d'une mission d'information de l'ONU au Venezuela avaient des motifs raisonnables de croire que le gouvernement du Venezuela avait commis des crimes contre l'humanité<sup>21</sup>. M<sup>me</sup> Jimenez a souligné l'importance de cette conclusion :

ce n'est pas tous les jours qu'une commission indépendante de l'ONU affirme que des crimes contre l'humanité ont été commis dans un pays. C'est ce qui est ressorti d'une mission d'information sur le Venezuela. C'est historique<sup>22</sup>.

La mission a conclu que le gouvernement du Venezuela ciblait quiconque exprimait des opinions dissidentes, des élus aux défenseurs des droits de la personne en passant par les militants, les manifestants et les utilisateurs de médias sociaux. Les crimes contre l'humanité constatés par la mission comprennent le meurtre, l'emprisonnement et d'autres privations graves de la liberté physique, la torture et d'autres traitements

---

19 SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020 (Jimenez).

20 SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020 (Jimenez).

21 SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020 (Jimenez).

22 SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020 (Jimenez).

inhumains de même nature afin d'infliger volontairement de graves souffrances ou blessures physiques ou psychologiques, le viol et d'autres formes de violence sexuelle, les disparitions forcées et la persécution<sup>23</sup>.

## L'accès aux soins de santé au Venezuela

Le régime de soins de santé du Venezuela est l'un des secteurs du pays le plus durement frappé par la pandémie. Le Sous-comité a été informé que pendant la pandémie, « près de 90 % des hôpitaux manquaient cruellement de fournitures et que plus de la moitié des médecins avaient quitté le pays<sup>24</sup> », alors que le réseau hospitalier peinait déjà à servir la population. Qui plus est, des témoins ont déploré que le gouvernement du Venezuela ne faisait pas suffisamment de tests de dépistage de la COVID-19. Par conséquent, on ne sait trop combien de Vénézuéliens en sont atteints, ce qui fait douter de la capacité du pays à réagir efficacement. Selon Gabi Garcia, beaucoup de gens meurent du virus, surtout les aînés vivant à la campagne, déjà affaiblis par l'insécurité alimentaire qui sévit<sup>25</sup>.

Le Sous-comité a aussi appris que le régime de soins de santé chancelant éprouvait en particulier les femmes et les filles, notamment en ce qui concerne la santé sexuelle et génésique<sup>26</sup>. Selon M<sup>me</sup> Jimenez, « [l]es grossesses précoces et bien d'autres choses, comme le manque d'accès à la contraception, ont des conséquences très négatives sur les femmes. Beaucoup de femmes doivent fuir en raison du manque de services de santé destinés aux femmes<sup>27</sup>. »

Pour sa part, Rema Jamous Imseis a rappelé au Sous-comité que cette année, le Canada accueillait la « Conférence internationale des donateurs en solidarité avec les réfugiés et migrants vénézuéliens ». La première conférence de ce type s'est tenue en mai 2020. Elle avait été convoquée par l'Union européenne et l'Espagne avec l'appui du Canada, de la Norvège, du HCR et des Organisations internationales pour la migration. En tout, la conférence a permis d'amasser 2,79 milliards de dollars américains, dont 653 millions en subventions<sup>28</sup>. Le Sous-comité note que le Canada avait généreusement contribué à la

---

23 Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, [Report of the independent international fact-finding mission on the Bolivian Republic of Venezuela](#), 15 septembre 2020, par. 161. [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]

24 SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020 (Garcia).

25 SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020 (Garcia).

26 SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020 (Mylius); SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020 (Jimenez).

27 SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020 (Jimenez).

28 Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, [Le HCR et l'OIM se félicitent des annonces de contributions des bailleurs pour les réfugiés et migrants vénézuéliens](#).



dernière campagne. Il encourage certes le Canada à poursuivre dans cette veine, mais estime aussi qu'il s'agit là d'une belle occasion d'attirer l'attention de la communauté internationale sur le sort des Vénézuéliennes de tout âge, qui sont touchées de façon disproportionnée par la crise humanitaire au Venezuela, au pays et ailleurs. Pour ces motifs,

### **Recommandation 3**

**Le Sous-comité recommande que le gouvernement du Canada attire l'attention de la communauté internationale sur le sort des Vénézuéliens déplacés, en particulier les femmes et les filles, lorsqu'il sera l'hôte, en 2021, de la « Conférence internationale des donateurs en solidarité avec les réfugiés et migrants vénézuéliens ».**

## **Les Vénézuéliens déplacés**

Depuis 2014, plus de 5,4 millions de Vénézuéliens « ont dû quitter leur pays à cause d'un effondrement politique, économique et social sans précédent<sup>29</sup> ». Beaucoup de Vénézuéliens, surtout « des jeunes, ne voient pas d'avenir pour eux ou pour leurs enfants » au Venezuela<sup>30</sup>. C'est pourquoi beaucoup sont partis à la recherche de sécurité, de stabilité et d'une source de revenu stable pour eux et pour les membres de leur famille restés au pays<sup>31</sup>. À l'extérieur du pays, toutefois, les Vénézuéliens continuent d'avoir à « se battre tous les jours pour faire respecter leur dignité humaine fondamentale, pour se loger, pour nourrir leurs enfants ou pour trouver des services de santé pour les malades<sup>32</sup> ».

En outre, le Sous-comité a été informé que l'exode des Vénézuéliens est semé d'embûches. Étant donné que les pays voisins ont fermé leurs frontières au cours des derniers mois pour prévenir la propagation de la COVID-19, leur périple n'en est que plus dangereux<sup>33</sup>.

---

29 SDIR, *Témoignages*, 26 novembre 2020 (Mylius).

30 SDIR, *Témoignages*, 3 décembre 2020 (Garcia).

31 SDIR, *Témoignages*, 3 décembre 2020 (Garcia); SDIR, *Témoignages*, 3 décembre 2020 (Imseis).

32 SDIR, *Témoignages*, 26 novembre 2020 (Mylius).

33 SDIR, *Témoignages*, 26 novembre 2020 (Mylius).

## Un périple dangereux

Puisque de nombreux pays d'Amérique du Sud ont resserré ou fermé leurs frontières pour prévenir la propagation de la COVID-19, les Vénézuéliens déplacés se voient forcés d'y entrer par des voies irrégulières<sup>34</sup>. Entre la Colombie et le Venezuela seulement, on compte une centaine de points de passage non surveillés le long des 2 000 kilomètres de la frontière<sup>35</sup>. En s'y rendant, de nombreux Vénézuéliens « rencontrent des groupes armés, des groupes paramilitaires [...] des trafiquants de personnes et des passeurs de clandestins sans scrupules qui profitent de leur misère et de leur désespoir<sup>36</sup> ».

Le Sous-comité a été informé que les Vénézuéliens déplacés sont vulnérables aux activités malveillantes de ces groupes, dont le recrutement par des groupes armés, le passage de clandestins, l'exploitation ou la traite des personnes<sup>37</sup>. Des témoins ont précisé que les femmes et les filles étaient particulièrement vulnérables dans ces situations<sup>38</sup>. Carolina Jimenez a expliqué ce qui suit :

Les restrictions frontalières strictes visant à freiner la propagation du virus ont obligé de nombreux Vénézuéliens à recourir à des moyens irréguliers pour traverser la frontière en quête de sécurité, augmentant ainsi le risque d'exploitation et d'abus sexuels, en particulier pour les femmes et les jeunes filles [...] L'augmentation des mouvements clandestins a également accru le risque d'abus, de négligence, de recrutement par des groupes armés et du travail forcé et de la traite des enfants à des fins sexuelles<sup>39</sup>.

Rema Jamous Imseis a ajouté ceci :

Nous savons que les enfants sont aussi victimes des trafiquants de personnes et des passeurs de clandestins. Ils sont vendus, achetés et exploités sur le marché du travail clandestin, ainsi qu'à des fins innommables; on leur fait faire des choses qu'aucun d'entre nous ne voudrait voir un enfant subir<sup>40</sup>.

Même s'il est « démontré que la traite de personnes est une réalité répandue chez les femmes et les filles du Venezuela », on ne connaît pas exactement l'ampleur du

---

34 SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020 (Mylius); SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020 (Imseis).

35 SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020 (Mylius).

36 SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020 (Mylius); SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020 (Imseis).

37 SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020 (Mylius); SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020 (Imseis).

38 SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020 (Jimenez.); SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020 (Imseis).

39 SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020 (Imseis).

40 SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020 (Imseis).



problème et « il n’y a que très peu de mesures de protection en place<sup>41</sup> ». Aux dires d’un témoin, « [n]ous n’avons pas de statistiques précises. Les lois diffèrent dans la région. Le problème n’est pas abordé de manière adéquate<sup>42</sup>. »

Le Sous-comité estime que pour être en mesure d’aider les migrants susceptibles de tomber aux mains de trafiquants de personnes, il est essentiel de comprendre la portée entière de ce problème. Pour ces motifs,

#### **Recommandation 4**

**Le Sous-comité recommande qu’Affaires mondiales Canada appuie les organisations humanitaires dans la collecte de données exactes sur la traite des personnes dans les domaines où l’on a signalé des difficultés. Affaires mondiales Canada devrait faire en sorte que les données recueillies sur la traite des personnes servent à aider les survivants et à orienter les efforts pour s’attaquer aux causes profondes de ce crime.**

### **Les pays d’accueil**

Outre l’exploitation et les mauvais traitements, de nombreux Vénézuéliens qui réussissent tant bien que mal à se réinstaller dans un autre pays se retrouvent souvent devant les mêmes problèmes qu’ils ont fuis : chômage, insécurité alimentaire et sans-abrisme. Ils ont aussi de la difficulté à accéder aux services essentiels comme les soins de santé. Le Sous-comité s’est fait dire que ces difficultés n’avaient fait que croître depuis le début de la pandémie. Des témoins ont aussi signalé une hausse de la xénophobie et de la discrimination commises par les habitants des pays d’accueil, parfois attisées par des personnalités politiques.

### **Le chômage**

Le Sous-comité s’est fait dire qu’avant la pandémie de COVID-19, de 70 à 90 % des migrants et réfugiés vénézuéliens en Amérique latine travaillaient dans l’économie parallèle, où ils gagnent de moindres salaires et n’ont pas accès à l’aide sociale<sup>43</sup>. En Colombie, par exemple, les citoyens du pays « gagnaient en moyenne 43 % de plus que les réfugiés vénézuéliens », l’écart étant encore plus large pour les femmes<sup>44</sup>.

---

41 SDIR, *Témoignages*, 3 décembre 2020 (Jimenez).

42 SDIR, *Témoignages*, 3 décembre 2020 (Jimenez).

43 SDIR, *Témoignages*, 3 décembre 2020 (Jimenez).; SDIR, *Témoignages*, 3 décembre 2020 (Imseis).

44 SDIR, *Témoignages*, 3 décembre 2020, Jimmy Graham (consultant, Centre for Global Development).

Au surplus, Jimmy Graham, consultant au Centre for Global Development, a informé le Sous-comité que les Vénézuéliens déplacés travaillaient dans des secteurs plus vulnérables aux fermetures attribuables à la pandémie, comme les secteurs de l'alimentation et du détail<sup>45</sup>. Partant de ce fait, quand les pays d'accueil ont instauré des mesures pour freiner la propagation de la COVID-19, les Vénézuéliens déplacés ont été affectés de manière disproportionnée et ont subi de pénibles revers. Selon Marten Mylius, directeur de pays en Colombie pour CARE Internationale, « des centaines de milliers » de migrants ont perdu leur emploi<sup>46</sup>. Beaucoup n'arrivent plus à combler leurs besoins essentiels, ce qui les expose à des « difficultés [...] et à un risque accru d'indigence, d'itinérance, d'exploitation et d'abus<sup>47</sup>. »

Des témoins ont indiqué au Sous-comité que les mesures restrictives avaient eu un effet multiplicateur sur les Vénézuéliennes déplacées. Étant donné qu'elles gagnent moins que leurs concitoyens masculins dans la même situation et dans des secteurs plus vulnérables, elles sont plus nombreuses à perdre leur gagne-pain et à se retrouver au chômage. Le Sous-comité s'est fait dire que la quête désespérée d'un revenu pour combler leurs besoins essentiels et ceux des personnes à leur charge « fait grimper les taux d'exploitation sexuelle et de prostitution de survie<sup>48</sup> ». Le Sous-comité a aussi appris que le foyer peut devenir un endroit dangereux pour les femmes lorsque des mesures sont imposées pour freiner la propagation de la pandémie. Comme l'a expliqué M. Graham, « la violence conjugale, qui est souvent motivée par la détresse économique, est en hausse<sup>49</sup> ».

Des témoins ont ajouté que les fermetures attribuables à la pandémie avaient aussi un impact nuisible sur les citoyens des pays d'accueil, ce qui joue sur leur volonté d'aider les Vénézuéliens déplacés. En Colombie, par exemple, des millions de Colombiens « ont perdu leur emploi et 15 % de la population ne peut plus se permettre qu'un repas par jour ». Les Colombiens accrochent des chiffons rouges « aux fenêtres dans tout le pays comme autant d'appels à l'aide désespérés<sup>50</sup> ». Ainsi, ces populations « ont peur et, de

---

45 SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020 (Graham).

46 SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020 (Mylius).

47 SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020 (Imseis).

48 SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020 (Mylius).

49 SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020 (Graham).

50 SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020 (Mylius).



plus en plus, elles ne veulent pas ou ne peuvent pas accueillir une autre vague de migrants<sup>51</sup> ».

En raison « du mécontentement politique croissant et de la détérioration de la situation socioéconomique », les mesures destinées à freiner la propagation de la COVID-19 ont avivé les tensions actuelles<sup>52</sup>. Dans certains pays, « les réfugiés et migrants [vénézuéliens] servent de boucs émissaires, ce qui augmente le risque de stigmatisation<sup>53</sup> ». Parlant de son expérience d'aide humanitaire auprès des Vénézuéliens déplacés en Colombie, M. Mylius a déclaré :

En raison du nombre même de personnes, ils se sentent dépassés. L'économie va mal et des millions de gens ont perdu leur emploi. Cette dynamique alimente le discours xénophobe. On vient nous dire que les gens viennent parce que nous fournissons ces services, qu'ils sont paresseux, qu'ils sont Vénézuéliens et qu'ils sont simplement attirés par ces services<sup>54</sup>.

Le Sous-comité s'est fait dire que, dans des cas extrêmes, la montée en flèche de la xénophobie et de la discrimination avait abouti à des attaques contre les réfugiés et migrants vénézuéliens<sup>55</sup>.

Le Sous-comité s'inquiète du fait qu'on propose peu de ressources pour trouver une solution à long terme à la situation des Vénézuéliens déplacés, qui n'est pas près de se résorber. Les pays d'accueil doivent pouvoir faire une place à cette population pendant des années. Autrement dit, les Vénézuéliens doivent pouvoir trouver des emplois dignes leur permettant de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles tout en contribuant à leurs nouvelles collectivités<sup>56</sup>. Comme l'a expliqué M. Mylius,

[I]a principale chose que les gens demandent, et ce à quoi nous souscrivons sans réserve, c'est une approche qui respecte leur dignité. Il s'agit essentiellement de régulariser et d'incorporer un accès au marché du travail plutôt que des distributions de nourriture. Ce serait ma réponse brève. C'est probablement ce que presque tous les gens demandent<sup>57</sup>.

---

51 SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020 (Mylius).

52 SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020 (Imseis); SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020, Joe Belliveau (directeur général, Médecins Sans Frontières).

53 SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020 (Imseis).

54 SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020 (Mylius).

55 SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020 (Garcia).

56 SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020 (Mylius).

57 SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020 (Mylius).



Le Sous-comité croit aussi, à l'instar des témoins, qu'il conviendrait d'alléger les restrictions au marché du travail<sup>58</sup>. Il comprend que cela pourrait faire partie d'une solution à long terme à la fois pour les Vénézuéliens déplacés et les pays d'accueil. Le Sous-comité salue les récents changements de politique en Colombie qui augmenteront l'accès au marché du travail des Vénézuéliens déplacés. Cependant, il reste encore beaucoup à faire dans d'autres pays de la région accueillants des Vénézuéliens déplacés. Pour ces motifs,

### **Recommandation 5**

**Le Sous-comité recommande qu'Affaires mondiales Canada travaille avec ses alliés internationaux, les organisations humanitaires et les pays d'accueil pour trouver des moyens d'encourager un meilleur accès au marché du travail pour les Vénézuéliens déplacés.**

### **Les soins de santé**

Divers témoins ont signalé que la pandémie de COVID-19 avait intensifié un problème déjà grave pour les Vénézuéliens déplacés : l'accès aux soins de santé. L'impossibilité d'accéder à des traitements s'avère dévastatrice pour cette population déjà vulnérable et pose un risque supplémentaire de santé publique pour les pays d'accueil. On a également informé le Sous-comité que les Vénézuéliens déplacés qui parviennent à entrer dans un établissement médical font l'objet de xénophobie, de préjugés et de méfiance de la part du personnel soignant. Voici ce qu'a expliqué M. Mylius à ce sujet :

Des gens sont rejetés. Ils n'ont pas le même accès aux services. D'après l'expérience de notre programme, de nombreuses personnes travaillant dans le système de santé partagent les mêmes préjugés : les Vénézuéliens sont paresseux; ils apportent des armes à feu; ils apportent de la drogue. Il y a tout un discours xénophobe. Cela s'accompagne maintenant aussi de la peur : nous ne savons pas ce qui se passe à l'intérieur du Venezuela; son système de santé s'est effondré; nous ne faisons confiance à aucun des chiffres du gouvernement là-bas; ils nous transmettent probablement le virus. Oui, tous ces éléments conjugués rendent la tâche très difficile, incroyablement difficile. C'est pourquoi nous ne pouvons pas vraiment nous fier aux chiffres officiels concernant la propagation du coronavirus dans la communauté des réfugiés et des migrants<sup>59</sup>.

Le Sous-comité a toutefois été informé que la peur selon laquelle les Vénézuéliens déplacés contribuent à propager la COVID-19 n'est pas fondée. Des témoins de

---

58 SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020 (Mylius); SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020 (Graham).

59 SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020 (Mylius).



Médecins Sans Frontières (MSF) ont déclaré que les médecins ont constaté « très peu de cas de COVID parmi les migrants en Colombie », mais que les Vénézuéliens déplacés se heurtaient à plus d'épreuves, comme l'exclusion du système de soins de santé<sup>60</sup>.

Les témoins ont aussi rapporté au Sous-comité que le nonaccès aux soins de santé était particulièrement dur pour les Vénézuéliennes déplacées. Par rapport à la population en général, on compte parmi les Vénézuéliennes fuyant en Colombie une proportion beaucoup plus grande de femmes enceintes et allaitantes qui sont à risque élevé de complications. Il en résulte que la mortalité maternelle le long de la frontière colombienne est beaucoup plus grande que dans le reste de la Colombie, en partie parce que les migrants et réfugiés vénézuéliens n'ont pas accès au système de soins de santé<sup>61</sup>.

Le Sous-comité est préoccupé par le fait que de nombreux Vénézuéliens déplacés vivant en situation précaire et qui sont vulnérables aux maladies et aux complications médicales ne puissent accéder à des soins de santé en temps de pandémie mondiale. Bien que des changements importants ont été effectués en Colombie, donnant aux Vénézuéliens déplacés un meilleur accès aux soins de santé dans ce pays, on ne peut pas en dire autant des autres pays de la région. Pour ces motifs,

### **Recommandation 6**

**Le Sous-comité recommande qu’Affaires mondiales Canada soutienne suffisamment les efforts pour aider les Vénézuéliens déplacés à accéder à des soins de santé, en offrant notamment des ressources et des fournitures aux organisations humanitaires et aux pays d’accueil.**

### **Le rapatriement**

Compte tenu des difficultés croissantes que génèrent les restrictions liées à la COVID-19, des milliers de Vénézuéliens ont commencé à rentrer au bercail. Certains ont même fait tout le trajet à pied à partir du Chili. Selon M<sup>me</sup> Jimenez, « [o]n estime que de la mi-mars au mois d’octobre, plus de 135 000 personnes sont ainsi retournées au Venezuela<sup>62</sup> ». À leur retour, toutefois, nombre d’entre eux ont découvert que la situation au Venezuela s’était encore plus détériorée. L’accès aux services et biens essentiels avait considérablement diminué<sup>63</sup>. De plus, les personnes de retour étaient forcées de loger

---

60 SDIR, *Témoignages*, 26 novembre 2020 (Belliveau).

61 SDIR, *Témoignages*, 26 novembre 2020 (Mylius).

62 SDIR, *Témoignages*, 3 décembre 2020 (Jimenez).

63 SDIR, *Témoignages*, 3 décembre 2020 (Garcia).

dans des centres de quarantaine gérés par l'État : entrepôts convertis, stades et autres installations qu'on dit insalubres et mal approvisionnées<sup>64</sup>.

Face à cette situation, les organisations humanitaires constatent une deuxième vague de départs. Comme l'a expliqué M<sup>me</sup> Garcia :

Le problème, c'est que lorsque les gens reviennent, ils constatent que la situation au Venezuela s'est empirée et que le manque de médicaments, de nourriture, etc. s'est accru [...] À cause de la COVID, la plupart des gens n'ont pas d'emploi. Ce sont des travailleurs informels, et ce sont eux qui ont quitté leur emploi. Ils retournent au Venezuela pour bénéficier du soutien de leur famille. La plupart étaient de jeunes adultes lorsqu'ils sont partis; ils ont laissé derrière leurs enfants et leurs parents<sup>65</sup>.

---

64 SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020 (Jimenez).

65 SDIR, [Témoignages](#), 3 décembre 2020 (Garcia).



## LA SITUATION DES ROHINGYAS RÉFUGIÉS ET DÉPLACÉS AU MYANMAR

Une combinaison de facteurs – catastrophes naturelles, tensions ethniques, conflits armés, apatridie, discrimination institutionnalisée et déplacement chronique – a fait naître une crise humanitaire pour les Rohingyas de l’État du Rakhine, au Myanmar<sup>66</sup>. Le conflit persiste depuis des dizaines d’années dans la région et a causé le déplacement de plus de 360 000 personnes à l’intérieur du pays, la plupart des membres de minorités ethniques comme les Rohingyas. En août 2017, des campagnes militaires, comprenant assassinats, violence sexuelle, incendies volontaires et expulsions, ont forcé pas moins de 700 000 Rohingyas à fuir au Bangladesh<sup>67</sup>.

Les Rohingyas continuent de se heurter à d’extraordinaires difficultés, autant au Myanmar qu’au Bangladesh. Alors que beaucoup peinent à subvenir à leurs besoins quotidiens, les mesures visant à prévenir la propagation de la COVID-19 sont venues alourdir leur fardeau : moindre accès aux services, aide humanitaire limitée, camps surpeuplés, voire insalubres, et piètre accès aux denrées essentielles et à l’eau. Ces défis supplémentaires s’ajoutent aux difficultés quotidiennes auxquelles les Rohingyas sont déjà confrontés. Décrivant la situation au Sous-comité, Bob Rae, ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, ex-envoyé spécial du Canada au Myanmar, a déclaré :

Bien que la COVID-19 ait donné lieu à de nouvelles restrictions en matière de déplacements et d’accès aux services pour ces personnes et ait souligné le caractère vulnérable de leurs conditions de vie très encombrées, il nous faut reconnaître la réalité : ces difficultés ne font que perdurer. La COVID a empiré la situation, mais il faut comprendre qu’elle était déjà très mauvaise au départ<sup>68</sup>.

Le 1er février 2021, après la conclusion des audiences du Sous-comité sur ce sujet, l’Armée du Myanmar a opéré un coup d’État et délogé le gouvernement. On ne sait pas encore exactement en quoi ce revirement affectera les Rohingyas qui vivent toujours au Myanmar et ceux qui ont fui en espérant y revenir un jour. Cependant, puisque ce sont les militaires qui ont mené les attaques contre les Rohingyas qui les ont forcés à fuir en

---

66 SDIR, *Témoignages*, 10 décembre 2020, David Mueller (représentant de pays, Myanmar et Laos, Fédération luthérienne mondiale).

67 SDIR, *Témoignages*, 10 décembre 2020, Manny Maung (chercheuse pour le Myanmar, Human Rights Watch).

68 SDIR, *Témoignages*, 10 décembre 2020, Bob Rae (ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New York, Affaires mondiales Canada).

2017, nombre d'observateurs ne sont guère optimistes quant à l'avenir de cette population vulnérable<sup>69</sup>.

## Les Rohingyas déplacés à l'intérieur du Myanmar

En 1982, le Myanmar a apporté une modification à sa loi sur la citoyenneté qui a ni plus ni moins fait des Rohingyas un peuple apatride<sup>70</sup>. Ayant perdu leur statut officiel au Myanmar, les Rohingyas sont devenus la cible de discrimination et de persécution qui ont culminé par un génocide en 2017<sup>71</sup>. Voici ce qu'a déclaré à leur sujet Shujaat Wasty, fondateur et membre du conseil d'administration d'OBAT Canada :

Dire que les Rohingyas sont un peuple persécuté est un euphémisme grossier [...] Que puis-je dire à une femme qui a vu son mari et ses jeunes enfants être sauvagement tués et qui a ensuite été violée à répétition par de nombreux hommes armés?

Il y a des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants rohingyas, chacun avec sa propre histoire de cruauté insondable. De nombreux intervenants humanitaires travaillant auprès des réfugiés rohingyas ont admis avoir été ébranlés par ce qu'ils ont vu et entendu. Je ne peux que le décrire comme un tsunami de misère<sup>72</sup>.

Bien que la majorité des Rohingyas aient fui le pays, certains y sont restés, malgré la destruction de la plupart de leurs maisons et de leurs villages par les militaires du Myanmar. Sans citoyenneté, toutefois, ils ne peuvent se déplacer librement dans le pays et peinent à accéder à des services essentiels comme l'éducation, les soins de santé et Internet.

Les témoins ont rapporté ce que ces difficultés ont été amplifiées par les restrictions mises en place pour freiner la propagation de la COVID-19<sup>73</sup>. Manny Maung, chercheuse pour le Myanmar à Human Rights Watch, a fait observer que les restrictions supplémentaires sur les déplacements instaurées en réponse à la pandémie ont eu des répercussions disproportionnées sur les Rohingyas en raison de leur apatridie, car ils

---

69 Arafatul Islam, « [Myanmar coup stokes fear among Rohingya refugees in Bangladesh](#) », *Deutsche Welle*, 4 février 2021. [Disponible en anglais seulement]

70 SDIR, [Témoignages](#), 10 décembre 2020 (Maung).

71 Pour de plus amples renseignements sur ce qui a mené au sort des Rohingyas au Myanmar, voir Chambre des communes, SDIR, [Voués à une lente disparition : Le sort de la minorité rohingya au Myanmar](#), Premier rapport, juin 2016.

72 SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020 (Shujaat Wasty, OBAT Canada, fondateur et membre du conseil d'administration).

73 SDIR, [Témoignages](#), 10 décembre 2020 (Mueller).



sont plus vulnérables à l'extorsion, aux arrestations arbitraires et à la violence aux points de contrôle qui ont été installés pour la pandémie<sup>74</sup>.

## Les camps pour personnes déplacées à l'intérieur de leur pays

Leurs foyers et leurs moyens de subsistance détruits par les conflits et le pillage, souffre-douleur d'office, on estime à 130 000 le nombre de Rohingyas ayant cherché refuge dans des camps pour personnes déplacées à l'intérieur de leur pays<sup>75</sup>. Là, ils sont détenus par le même gouvernement qui a systématiquement fermé les yeux sur la violence exercée contre eux.

Des témoins ont raconté au Sous-comité que les camps en question ressemblaient à « une prison à ciel ouvert<sup>76</sup> », où les Rohingyas vivent dans des conditions « sordides et terribles ». Ces conditions constitueraient « des crimes contre l'humanité, soit la persécution, l'apartheid et la grave privation de liberté<sup>77</sup> ». Un autre témoin a parlé des clôtures en fil de fer barbelé surveillées par de nombreux gardes tout autour du camp de Sittwe, dans le Rakhine, qui lui rappelaient les camps de concentration des nazis<sup>78</sup>.

Les témoins ont aussi fait savoir au Sous-comité que les femmes et les filles rohingyas étaient particulièrement vulnérables dans les camps. M. Rae et David Mueller, représentant du Myanmar pour la Fédération luthérienne mondiale, ont parlé des tensions croissantes et de la montée de la violence fondée sur le sexe que les restrictions liées à la pandémie généraient au sein des familles et des collectivités<sup>79</sup>.

## L'accès aux soins de santé

Puisque les conditions dans les camps sont propices à la propagation de la maladie, les témoins ont dit craindre que la COVID-19 ne soit une menace imminente pour les gens qui y vivent. Bien que le nombre d'infections dans les camps soit faible (29 cas confirmés à la mi-décembre), M<sup>me</sup> Maung doute de la véracité de ces chiffres. Elle a expliqué que l'absence de services et de ressources pour le dépistage, combinée au sentiment de peur

---

74 SDIR, [Témoignages](#), 10 décembre 2020 (Maung).

75 SDIR, [Témoignages](#), 10 décembre 2020 (Mueller).

76 SDIR, [Témoignages](#), 10 décembre 2020 (Rae).

77 SDIR, [Témoignages](#), 10 décembre 2020 (Maung).

78 SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020, Zaid Al-Rawni (président-directeur général, Islamic Relief Canada).

79 SDIR, [Témoignages](#), 10 décembre 2020 (Mueller); SDIR, [Témoignages](#), 10 décembre 2020 (Rae).

et de méfiance à l'égard des dirigeants, faisait sans doute baisser artificiellement le nombre de cas signalés<sup>80</sup>.

Par ailleurs, le Sous-comité a aussi appris que les camps étaient non seulement inhabitables, mais que les Rohingyas n'étaient pas autorisés à en sortir, puisqu'ils ont été privés de leur citoyenneté. Or, la plupart des établissements de santé sont à l'extérieur des camps, ce qui les rend inaccessibles, même en cas d'urgence de santé publique<sup>81</sup>. Pour les femmes et les filles, l'impossibilité d'obtenir des soins de santé se fait ressentir beaucoup plus durement. À peine 7 % des femmes rohingyas au Myanmar avaient accès à des soins de santé maternelle avant la pandémie. Ce pourcentage a presque certainement diminué depuis les restrictions relatives à la COVID-19, ce qui aggrave d'autant plus leurs conditions de vie déjà pénibles<sup>82</sup>. De surcroît, M. Mueller a souligné que c'était aux femmes et aux filles que revenait la responsabilité de prodiguer des soins à leur famille, compte tenu de l'impossibilité pour tous les habitants des camps d'accéder à des soins de santé<sup>83</sup>.

Personne parmi les témoins ayant comparu devant le Sous-comité n'a entendu parler de projets de vaccination pour les Rohingyas du Myanmar. M. Mueller a dit que le ministère de la Santé et des Sports travaillait de près avec l'Organisation mondiale de la santé, précisant que selon les dernières estimations, seulement 40 % de la population serait vaccinée d'ici la fin 2021<sup>84</sup>. M. Rae a souligné l'importance d'augmenter considérablement les fonds en général pour répondre aux exigences de vaccination à l'échelle mondiale<sup>85</sup>.

---

80 SDIR, [Témoignages](#), 10 décembre 2020 (Maung).

81 SDIR, [Témoignages](#), 10 décembre 2020 (Mueller).

82 SDIR, [Témoignages](#), 10 décembre 2020 (Maung).

83 SDIR, [Témoignages](#), 10 décembre 2020 (Mueller).

84 SDIR, [Témoignages](#), 10 décembre 2020 (Mueller).

85 SDIR, [Témoignages](#), 10 décembre 2020 (Rae).



## L'accès aux camps

Les témoins ont informé le Sous-comité que les mesures mises en place pour ralentir la propagation de la COVID-19 empêchaient non seulement les Rohingyas de sortir des camps, mais les travailleurs humanitaires d'y entrer. M<sup>me</sup> Maung a dit au Sous-comité que de nombreuses agences d'aide avaient fait part de difficultés à acheminer l'aide :

avant la COVID-19, les humanitaires soulignaient déjà qu'ils avaient ce genre de problèmes d'accès [...] nous nous attendons à ce que le gouvernement mette en place des mesures pour réduire les taux d'infection, mais certaines d'entre elles sont appliquées de manière arbitraire et injuste<sup>86</sup>.

Des témoins ont aussi rapporté que les services Internet au Rakhine étaient bloqués depuis juin 2019 pour des raisons de sécurité dans la région<sup>87</sup>. C'est pourquoi les organisations humanitaires n'arrivent pas à bien communiquer les mesures sanitaires relatives à la COVID-19 aux Rohingyas dans les camps<sup>88</sup>.

## Les réfugiés rohingyas au Bangladesh

Bien qu'une partie de la population des Rohingyas soit restée au Myanmar, plus de 750 000 personnes (la majorité de la population des Rohingyas) se sont installées dans la région de Cox's Bazar, au Bangladesh, depuis 2017. Elles sont pour la plupart confinées dans 34 camps qui occupent une superficie d'environ 26 kilomètres carrés<sup>89</sup>. Même après avoir échappé à ce que certains membres de la communauté internationale qualifient de génocide, ces personnes continuent de se heurter à de graves difficultés en tant que réfugiés<sup>90</sup>.

Bien des Rohingyas souhaitent rentrer chez eux, mais il y a peu de chance que le gouvernement du Myanmar leur garantisse un retour en toute sécurité<sup>91</sup>. Pour ces motifs, de nombreux témoins estiment que les Rohingyas au Bangladesh resteront des

---

86 SDIR, [Témoignages](#), 10 décembre 2020 (Maung).

87 SDIR, [Témoignages](#), 10 décembre 2020 (Rae).

88 SDIR, [Témoignages](#), 10 décembre 2020 (Maung).

89 SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020 (Saad Hammadi, militant régional, Asie du Sud, Amnistie internationale).

90 Le Canada a reconnu les actes de génocide commis à l'encontre des Rohingyas au Myanmar en 2018. Voir Chambre des communes, [Journaux](#), 20 septembre 2018.

91 SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020 (Al-Rawni).



réfugiés pendant encore très longtemps<sup>92</sup>. M. Wasty a prévenu le Sous-comité que si l'on persistait à ne pas intégrer les réfugiés ou à les rapatrier sans encombre, leur sort deviendrait comparable à celui de la population déplacée de langue ourdou, qui vit dans des camps au Bangladesh depuis maintenant 50 ans<sup>93</sup>.

De nombreux témoins ont vanté la générosité du Bangladesh d'avoir accueilli cet afflux sans précédent de réfugiés<sup>94</sup>. Toutefois, malgré le caractère prolongé de la situation des réfugiés rohingyas, le Bangladesh résiste à les intégrer. Sans solution à long terme à l'horizon, les réfugiés rohingyas vivent dans des camps surpeuplés croulant sous les problèmes d'infrastructure. L'accès aux soins de santé y est extrêmement limité et l'éducation pratiquement inexistante. Depuis que le gouvernement du Bangladesh a imposé un confinement pour juguler la propagation de la COVID-19, ces problèmes sont encore pires. On a interdit aux réfugiés de sortir des camps, ce qui élimine les rares possibilités d'emploi. De plus, l'interdiction d'entrée des étrangers nuit aux efforts des travailleurs humanitaires internationaux d'y acheminer l'aide et les services dont la population a un si grand besoin.

### Les conditions dans les camps de réfugiés

La région de Cox's Bazar se caractérise par un terrain instable et des « conditions météorologiques impitoyables » qui la rendent vulnérable aux dangers que sont la mousson et les cyclones<sup>95</sup>. Des témoins ont rapporté que les camps de réfugiés étaient extrêmement surpeuplés<sup>96</sup>. De même, le Sous-comité a été informé de la piètre infrastructure et de l'insuffisance d'installations sanitaires. Zaid Al-Rawni, président-directeur général d'Islamic Relief Canada, a expliqué que les « latrines sont installées un peu n'importe où<sup>97</sup> ».

Les conséquences des restrictions destinées à contrôler la propagation de la COVID-19 dans les camps sont lourdes. M. Rae a dit au Sous-comité que les « restrictions relatives aux déplacements sont sévères et [qu']il y a de graves problèmes avec les communications et l'accès à Internet », ce qui revient à dire que le camp est essentiellement en confinement total. Selon lui, les fils barbelés qui entourent le camp

---

92 SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020 (Wasty); SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020 (Hammadi).

93 SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020 (Wasty).

94 SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020 (Al-Rawni); SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020 (Hammadi).

95 SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020 (Wasty).

96 SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020 (Wasty).

97 SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020 (Al-Rawni).



symbolisent à quel point « il est très difficile d’y entrer ou d’en sortir », et pareilles restrictions contribuent selon lui à la détérioration générale des conditions à l’intérieur<sup>98</sup>.

Ces restrictions ont eu des conséquences dévastatrices pour les réfugiés rohingyas. Compte tenu de l’entrée au compte-gouttes des travailleurs humanitaires, les réfugiés ont vu s’amenuiser encore plus leurs possibilités d’obtenir des services comme des soins de santé physique et psychologique et l’éducation. Comme on les empêche de sortir des camps, les réfugiés n’ont que peu de perspectives d’emploi, un facteur de corrélation avec la hausse de la violence sexiste. M. Rae a aussi avisé le Sous-comité qu’on accusait des reculs dans des domaines où l’on avait pourtant réalisé des progrès, comme l’augmentation décourageante des mariages précoces forcés<sup>99</sup>. Il attribue ce recul au fait que les familles perdent des occasions d’emploi à cause de la pandémie et qu’elles cherchent des sources additionnelles de revenu<sup>100</sup>.

### L’accès aux soins de santé

Les témoins ont informé le Sous-comité que l’accès aux services de santé à l’intérieur des camps de réfugiés rohingyas avant la pandémie de COVID-19 était insuffisant. M. Al-Rawni, par exemple, dont l’organisation, Islamic Relief Canada, finance des projets de soins de santé pour les camps, a qualifié les services de santé d’avant la COVID-19 de « délabrés », précisant que le terme employé était « un euphémisme<sup>101</sup> ».

Avec la mise en œuvre de mesures pour freiner la propagation de la COVID-19, l’accès aux soins de santé s’est encore plus appauvri. M. Al-Rawni a déclaré que

[C]es services de santé sont encore moins accessibles, voire totalement inaccessibles, simplement parce que les déplacements sont limités, à l’intérieur et à l’extérieur du camp, et que cela concerne aussi les médecins et les soignants d’ONG comme la nôtre ou comme Médecins sans frontières<sup>102</sup>.

Même si l’on a fait remarquer que ces mesures avaient sans doute aidé à prévenir la propagation du virus dans les camps de réfugiés (348 cas confirmés au

---

98 SDIR, *Témoignages*, 10 décembre 2020 (Rae).

99 SDIR, *Témoignages*, 10 décembre 2020 (Rae).

100 SDIR, *Témoignages*, 10 décembre 2020 (Rae).

101 SDIR, *Témoignages*, 26 novembre 2020 (Al-Rawni).

102 SDIR, *Témoignages*, 26 novembre 2020 (Al-Rawni).

11 novembre 2020 sur environ 15 600 tests de dépistage, et 10 morts<sup>103</sup>), MM. Rae et Wasty ont tous deux signalé des problèmes potentiels avec les chiffres rapportés, dont le faible taux de dépistage et la difficulté générale à recueillir des données fiables dans les camps<sup>104</sup>.

D'autres témoins sont du même avis que M. Al-Rawni et estiment que les restrictions de mouvement des professionnels de la santé travaillant avec des organisations non gouvernementales ont eu de graves répercussions sur la vie des Rohingyas dans les camps. M. Wasty a déclaré que le poste de santé de l'organisation OBAT dans le camp de Kutupalong comptait, avant la pandémie, sur des bénévoles internationaux pour traiter 250 patients rohingyas par jour. Avec les nouvelles restrictions, seul le personnel local est autorisé au poste de santé, et sa capacité est tombée, au plus bas, à 40 patients par jour. Il a dit au Sous-comité que « l'impossibilité de voir autant de patients laisse des réfugiés vulnérables à des affections qui ne sont pas traitées et qui s'aggravent, ou même à la possibilité d'autres éclosions<sup>105</sup> ». Dans la même veine, Joe Belliveau, directeur général de MSF Canada, a expliqué ce qui suit :

Les besoins quotidiens sur le plan de la santé ne disparaissent pas parce qu'il y a une pandémie. Des femmes ont encore besoin de soins obstétricaux d'urgence en cas d'accouchement compliqué. Des personnes ont besoin d'antipaludiques pour prévenir et traiter la malaria. Les enfants ont besoin de vaccins courants pour prévenir des cas de rougeole, de polio et d'autres maladies. Des personnes qui vivent avec le VIH ont toujours besoin d'antirétroviraux, et la liste ne s'arrête pas là<sup>106</sup>.

Remettre les soins courants à plus tard a aussi un effet considérable sur la santé psychologique. M. Belliveau a signalé qu'entre avril et juillet 2020, les tentatives de suicide traitées dans les installations de MSF au camp de Kutupalong avaient doublé<sup>107</sup>.

### *Les services de santé pour les femmes et les filles*

Le Sous-comité a appris que plus de la moitié de la population de réfugiés rohingyas se compose de femmes et d'enfants<sup>108</sup>. Ils ont souffert plus âprement de la réduction et de la perte des services de santé dans les camps. M. Belliveau a fait remarquer que le taux de grossesses compliquées suivies par le personnel de MSF à Cox's Bazar était passé de

---

103 SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020 (Wasty); SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020 (Hammadi).

104 SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020 (Wasty); SDIR, [Témoignages](#), 10 décembre 2020 (Rae).

105 SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020 (Wasty).

106 SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020 (Belliveau).

107 SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020 (Belliveau).

108 SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020 (Hammadi).



3,7 % en janvier dernier à 19 % en octobre. Il attribue cette hausse et d'autres tendances semblables au fait que les femmes tardent à demander des soins parce que l'offre de santé sexuelle et génésique est moindre dans les camps<sup>109</sup>. M. Al-Rawni a expliqué qu'avec la diminution de l'information et des ressources en matière de santé sexuelle, les femmes et les filles disposent d'encore moins d'options de planification familiale<sup>110</sup>.

Les lacunes dans les services de santé offerts aux Rohingyas inquiètent le Sous-comité, et en particulier le fait que les femmes et les filles soient touchées de manière disproportionnée. Pour ces motifs,

### **Recommandation 7**

**Le Sous-comité recommande qu'Affaires mondiales Canada plaide pour l'accès des travailleurs humanitaires aux camps pour personnes déplacées dans leur pays dans l'État du Rakhine ainsi que les camps pour les réfugiés rohingyas au Bangladesh. Son action devrait se concentrer sur les organisations offrant des soins de santé, en particulier celles pouvant répondre aux besoins urgents des femmes et des filles.**

#### ***Le vaccin contre la COVID-19***

Le Sous-comité a été informé que les conditions dans les camps augmentaient la vulnérabilité des réfugiés rohingyas à une grave éclosion de COVID-19, ce qui pose un risque sanitaire pour le Bangladesh. Les témoins ont fait observer qu'il serait donc tout à fait justifié de donner la priorité aux réfugiés lorsqu'un vaccin contre la COVID-19 serait disponible<sup>111</sup>.

Les témoins ont déclaré au Sous-comité, toutefois, qu'il n'y avait pas encore de plan pour la distribution de vaccins aux réfugiés rohingyas. Pour ce qui est de savoir quand et comment on commencerait à vacciner dans les camps, un témoin a laissé entendre que cela dépendrait sûrement « du taux d'infection et du nombre de cas détectés dans les camps » et que, puisque le taux d'infection est jusqu'à présent faible, l'accès à un vaccin dépendrait pour beaucoup des entrées qu'auront réussi à obtenir les agences humanitaires<sup>112</sup>.

S'inquiétant de la santé et de la sécurité des réfugiés rohingyas, et conscient des conséquences pour la santé publique d'une éclosion effrénée dans les camps, le

---

109 SDIR, *Témoignages*, 26 novembre 2020 (Belliveau).

110 SDIR, *Témoignages*, 26 novembre 2020 (Al-Rawni).

111 SDIR, *Témoignages*, 26 novembre 2020 (Al-Rawni); SDIR, *Témoignages*, 10 décembre 2020 (Rae).

112 SDIR, *Témoignages*, 26 novembre 2020 (Hammadi).

Sous-comité appuie sans réserve les efforts de distribution d'un vaccin contre la COVID-19 dans les camps de réfugiés. Pour ces motifs,

### **Recommandation 8**

**Le Sous-comité recommande que le gouvernement du Canada appuie le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans son action auprès des gouvernements nationaux et de l'initiative mondiale de vaccination, COVAX, en vue de vacciner en priorité les populations de personnes déplacées dans le monde.**

### **L'accès aux programmes**

Les organisations humanitaires offrent une vaste gamme de services et de programmes aux réfugiés rohingyas<sup>113</sup>. Cependant, comme beaucoup d'entre elles ont été chassées des camps depuis le début de la pandémie, le Sous-comité a appris que certaines s'étaient vues forcées d'annuler leurs programmes. Par exemple, le Sous-comité s'est fait dire que les programmes suivants avaient été annulés ou modifiés en profondeur :

- plusieurs projets médicaux non liés à la COVID-19<sup>114</sup>;
- un projet de recherche ciblant la violence contre les femmes et les filles<sup>115</sup>;
- des soins de santé courants<sup>116</sup>;
- les activités de partenaires humanitaires internationaux (ce qui réduit du fait la capacité à acheminer la nourriture et à procéder à des interventions médicales<sup>117</sup>).

### **Les programmes d'éducation**

Bon nombre de réfugiés rohingyas qui arrivent dans les camps n'ont que peu ou pas du tout d'éducation, car l'accès aux études pour cette population au Myanmar est fragile et inégal. M. Rae a décrit la « crise » qui sévit actuellement au Myanmar, où « la plupart des jeunes Rohingyas [...] n'ont pas accès à l'éducation, en particulier les femmes », et a

---

113 SDIR, *Témoignages*, 26 novembre 2020 (Hammadi).

114 SDIR, *Témoignages*, 26 novembre 2020 (Al-Rawni).

115 SDIR, *Témoignages*, 26 novembre 2020 (Al-Rawni).

116 SDIR, *Témoignages*, 26 novembre 2020 (Belliveau).

117 SDIR, *Témoignages*, 10 décembre 2020 (Rae).



déclaré qu'en privant les Rohingyas du Rakhine de la possibilité de s'instruire, le gouvernement du Myanmar commettait « une grave discrimination<sup>118</sup> ».

Étant donné la nature persistante de cette crise des réfugiés, le Sous-comité a été particulièrement déçu d'apprendre qu'un programme pilote de scolarisation dans les camps de réfugiés de Cox's Bazar, qui avait pris des années à organiser et qui avait enfin été approuvé en 2020, a été annulé en raison des mesures de prévention relatives à la pandémie. Le programme pilote devait permettre aux enfants rohingyas réfugiés de se scolariser selon le cursus dispensé au Myanmar. Toutefois, le gouvernement du Bangladesh a ordonné la fermeture de toutes les écoles du pays au début de la pandémie et le programme a été retardé, ce qui fait craindre que les enfants rohingyas ne deviennent « une génération perdue<sup>119</sup> ». M. Wasty a expliqué que la fermeture des centres d'études dans les camps de réfugiés privait aussi les enfants rohingyas d'un « lieu sûr », car ils comptent parmi les plus vulnérables dans les camps<sup>120</sup>.

Conscient du rôle prépondérant que joue l'éducation dans l'épanouissement des populations et des collectivités, le Sous-comité est préoccupé par l'absence de programmes d'éducation dans les camps de réfugiés des Rohingyas. Pour ces motifs,

### **Recommandation 9**

**Le Sous-comité recommande qu'Affaires mondiales Canada travaille avec le gouvernement du Bangladesh et les organisations humanitaires de la région pour éliminer les obstacles aux programmes d'éducation destinés aux enfants dans les camps de réfugiés, en veillant à obtenir la participation égale des filles.**

### **L'emploi et les moyens de subsistance**

Les témoins ont fait savoir au Sous-comité que le fait d'occuper un emploi contribuait grandement au sentiment de dignité humaine des réfugiés<sup>121</sup>. Même le bénévolat peut être très valorisant. Comme l'a expliqué M. Al-Rawni :

---

118 SDIR, *Témoignages*, 10 décembre 2020 (Rae).

119 SDIR, *Témoignages*, 26 novembre 2020 (Hammadi).

120 SDIR, *Témoignages*, 26 novembre 2020 (Wasty).

121 SDIR, *Témoignages*, 26 novembre 2020 (Al-Rawni).

Si on regarde comment les camps de réfugiés sont organisés, le pilier à Cox's Bazar, ce sont les bénévoles qui sont eux-mêmes membres de la communauté. Je sais que M. Hammadi parlait d'autonomiser les gens et de leur donner des possibilités de diriger et de comprendre, de trouver leur voix et leur leadership, et ils font un travail extraordinaire, à mon avis<sup>122</sup>.

Avant la pandémie de COVID-19, les réfugiés rohingyas avaient la possibilité de sortir du camp pour travailler dans l'économie parallèle. Avec la fermeture des frontières des camps, toutefois, de nombreux réfugiés ont perdu l'emploi occasionnel qu'ils occupaient auparavant dans la collectivité d'accueil. Par conséquent, les réfugiés dépendent maintenant entièrement de l'aide humanitaire pour se nourrir et répondre à leurs autres besoins essentiels. La présence diminuée des organisations humanitaires dans les camps a aussi éliminé bon nombre des tâches bénévoles et rémunérées dont s'acquittaient pour elles les réfugiés<sup>123</sup>.

Les témoins ont aussi parlé du lien entre la perte du gagne-pain et la violence sexiste. Saad Hammadi, militant régional pour l'Asie à Amnistie internationale, a décrit comment

[c]ela a aussi eu un impact sur le quotidien de certains réfugiés qui s'étaient portés volontaires pour participer aux projets de recherche et autres, ce qu'ils n'ont pas pu faire pendant toute cette période. Ces projets concernent plus particulièrement les cas de violence et de discrimination sexospécifiques, car dans certains endroits, les femmes nous ont dit qu'on les avait empêchées de sortir et de parler à quiconque<sup>124</sup>.

Pareillement, M. Al-Rawni a parlé des « pressions du confinement dans lequel se retrouvent les réfugiés rohingyas » et de « l'incapacité des gens de travailler ». Il a expliqué que ce sont les membres les plus vulnérables des familles, les femmes et les filles, qui écopent le plus durement de la hausse du désœuvrement, des tensions et du stress, souvent sous forme de violence<sup>125</sup>.

Le Sous-comité convient que l'emploi peut aider les réfugiés à moins dépendre des organisations humanitaires et contribuer à l'économie de la collectivité d'accueil. Pour ces motifs,

---

122 SDIR, *Témoignages*, 26 novembre 2020 (Al-Rawni).

123 SDIR, *Témoignages*, 26 novembre 2020 (Al-Rawni).

124 SDIR, *Témoignages*, 26 novembre 2020 (Hammadi).

125 SDIR, *Témoignages*, 26 novembre 2020 (Al-Rawni).



## Recommandation 10

**Le Sous-comité recommande qu’Affaires mondiales Canada travaille avec ses alliés internationaux, les organisations humanitaires et le gouvernement du Bangladesh pour trouver des façons de favoriser l’accès au marché du travail des réfugiés rohingyas.**

### **L’accès à l’information : difficile autant pour les réfugiés que pour les travailleurs humanitaires**

Le Sous-comité a appris que les habitants des camps tout comme les travailleurs humanitaires ont de la difficulté à obtenir de l’information en raison des restrictions visant à prévenir la propagation de la COVID-19. Ne pouvant plus compter sur des bénévoles parmi les réfugiés et ne pouvant plus entrer dans les camps, les organisations humanitaires peinent à recueillir des données<sup>126</sup>. Sans données, le travail humanitaire se fait à tâtons. M. Al-Rawni a déclaré que pour Islamic Relief Canada, « les données et les faits sont importants, et il est essentiel pour nous de les connaître pour prendre les bonnes décisions pour les personnes que nous essayons de servir, ici et dans les communautés de réfugiés »<sup>127</sup>.

Il est tout aussi ardu de diffuser de l’information dans les camps. Les travailleurs humanitaires qui tentent de faire circuler de l’information sur la COVID-19 ont eu des difficultés au printemps et à l’été, du fait qu’Internet avait été coupé pour des raisons de sécurité<sup>128</sup>.

Même une fois la connexion rétablie, il reste difficile de lutter contre les rumeurs et la désinformation. M. Al-Rawni a qualifié la situation d’« hallucinante », expliquant au Sous-comité que les réfugiés « ne savent plus qui ils doivent croire, ce qu’ils doivent croire [...] Ils se méfient de tout », ce qui complique la tâche déjà difficile des travailleurs de la santé dans les camps<sup>129</sup>.

---

126 SDIR, *Témoignages*, 26 novembre 2020 (Hammadi).

127 SDIR, *Témoignages*, 26 novembre 2020 (Al-Rawni).

128 SDIR, *Témoignages*, 26 novembre 2020 (Hammadi).

129 SDIR, *Témoignages*, 26 novembre 2020 (Al-Rawni).



Le Sous-comité reconnaît les dommages causés par la difficulté pour les travailleurs humanitaires d'accéder aux personnes déplacées dans leur pays et aux camps de réfugiés. Pour ces motifs,

### **Recommandation 11**

**Le Sous-comité recommande que le gouvernement du Canada fasse comprendre aux gouvernements du Myanmar et du Bangladesh qu'ils doivent donner aux organisations humanitaires un accès sans entraves aux camps de personnes déplacées et de réfugiés afin de stopper la détérioration des soins de santé et des programmes d'éducation ainsi que la circulation dangereuse de la désinformation.**

### **L'île de Bhashan Char : une solution à long terme?**

Le gouvernement du Bangladesh a proposé d'atténuer le surpeuplement dans les camps en relocalisant 100 000 réfugiés rohingyas à Bhashan Char, une île artificielle reculée construite par la marine bangladaise dans la baie du Bengale. Le Sous-comité s'est fait dire que 300 réfugiés y avaient été relocalisés en mai 2020<sup>130</sup>.

Plusieurs témoins ont émis de sérieuses réserves quant aux intentions du gouvernement. On sait que la région est sujette aux catastrophes naturelles et l'on ignore encore dans quelle mesure l'île pourrait y résister. Un témoin a martelé que l'ONU devait effectuer « une évaluation technique et de la protection » de l'île avant qu'on y transfère d'autres réfugiés rohingyas<sup>131</sup>. Le Sous-comité, toutefois, a été informé que le gouvernement du Bangladesh résistait aux demandes d'inspection de l'île. M. Rae a déclaré qu'en sa qualité d'envoyé spécial au Myanmar, ses propres tentatives pour convaincre le gouvernement du Bangladesh d'autoriser l'ONU à se rendre à Bhashan Char étaient elles aussi restées vaines<sup>132</sup>.

Des témoins ont aussi informé le Sous-comité qu'il n'existait aucun processus clair et transparent pour déterminer si les réfugiés eux-mêmes souhaitent aller à Bhashan Char. M. Hammadi a dit au Sous-comité que certains réfugiés avaient exprimé des craintes quant à ce transfert, mais qu'ils se sentaient obligés pour diverses raisons. Il a donné pour exemple le cas de deux réfugiés qui s'étaient heurtés au refus des autorités de réparer leur abri, celles-ci leur ayant offert, à la place, de les relocaliser. Il a souligné à quel point il serait important de « mettre en place un processus de consultation des

---

130 SDIR, *Témoignages*, 26 novembre 2020 (Hammadi).

131 SDIR, *Témoignages*, 26 novembre 2020 (Hammadi); SDIR, *Témoignages*, 10 décembre 2020 (Rae).

132 SDIR, *Témoignages*, 10 décembre 2020 (Rae).



représentants des réfugiés » pour s’assurer que la réinstallation se fasse en sécurité, qu’elle soit volontaire et fondée sur un processus de consentement éclairé<sup>133</sup>.

Le Sous-comité partage ces préoccupations. Pour ces motifs,

### **Recommandation 12**

**Le Sous-comité recommande qu’Affaires mondiales Canada encourage le gouvernement du Bangladesh à établir des politiques transparentes et fondées sur les droits afin d’encadrer la participation des réfugiés à l’entente de réinstallation. Les Nations Unies et d’autres organisations humanitaires internationales devraient avoir accès à l’île de Bhashan Char pour déterminer si elle convient comme endroit où vivre.**

### **Le rapatriement**

Pour les autorités du Bangladesh et les Rohingyas eux-mêmes, le rapatriement constitue la meilleure solution à long terme à la situation des réfugiés. Même s’ils font l’objet d’une brutalité indicible et de traitements inhumains au Myanmar, M. Al-Rawni a affirmé au Sous-comité que les « réfugiés de Cox’s Bazar à qui j’ai parlé m’ont tous dit la même chose : “ Nous voulons retourner chez nous<sup>134</sup>” ».

Le Sous-comité a appris, cependant, que le chemin menant au rapatriement était loin d’être évident<sup>135</sup>. M. Mueller a été très clair à ce sujet :

À l’heure actuelle, la situation n’est pas propice à un retour, ni pour les personnes déplacées sur place ni pour les réfugiés hors du pays. Le principal empêchement, c’est qu’une guerre est en cours. L’armée arakanaise et le Tatmadaw se battent dans les régions d’origine des Rohingyas, et ceux-ci ne peuvent pas rentrer. À moins que les combats ne s’arrêtent, ils ne pourront pas retourner chez eux. Et puis il y a les autres aspects. Des villages ont été rasés et il n’y a plus de place pour eux. Leurs maisons ne sont même plus reconnaissables dans le nord de Rakhine, et les propriétés ont été confisquées. Ils ont déplacé des gens pour s’installer dans certaines régions, et je pense que personne ne souhaite vraiment les voir revenir. L’autre chose, c’est qu’une grande partie des problèmes sont de nature politique, et qu’il ne s’agit pas de régler quelque chose de technique. Ce qu’il va falloir changer, c’est la volonté politique<sup>136</sup>.

---

133 SDIR, *Témoignages*, 26 novembre 2020 (Hammadi).

134 SDIR, *Témoignages*, 26 novembre 2020 (Al-Rawni).

135 SDIR, *Témoignages*, 10 décembre 2020 (Mueller); SDIR, *Témoignages*, 10 décembre 2020 (Maung).

136 SDIR, *Témoignages*, 10 décembre 2020 (Mueller).

Le Sous-comité a été avisé qu'un rapatriement ne pourrait se faire sans que la communauté internationale n'y participe. M. Hammadi a expliqué l'importance des autres pays dans l'affaire, déclarant que « [l]eur retour sécuritaire, volontaire et digne au Myanmar dépend aussi du rôle que vont jouer le Canada et d'autres membres de la communauté internationale. Tant que la situation reste inchangée au Myanmar, les réfugiés sont confinés dans des camps bangladais<sup>137</sup>. » Du même avis, M. Al-Rawni a fait écho à cette déclaration, ajoutant que ce ne serait pas un endroit sûr pour les réfugiés « tant qu'il n'y aura pas de mécanisme pour garantir leur sécurité, avec l'aval de la communauté internationale<sup>138</sup> ».

Conscient de la position de chef de file mondial du Canada, le Sous-comité exhorte le gouvernement à contribuer à une solution pacifique pour les Rohingyas au Myanmar. Pour ces motifs,

### **Recommandation 13**

**Le Sous-comité recommande que le gouvernement du Canada continue de condamner la violence génocidaire perpétrée à l'encontre du peuple rohingya au Myanmar. Le gouvernement du Canada devrait mobiliser avec plus d'ardeur ses alliés internationaux et les organisations multilatérales pour mettre fin à la persécution des Rohingyas au Myanmar. Par les voies internationales, il devrait travailler à l'élaboration d'un mécanisme garantissant le rapatriement sûr et digne des Rohingyas au Rakhine.**

### **L'autonomisation**

Selon ce que le Sous-comité a entendu, l'autonomisation des réfugiés rohingyas pourrait jouer un rôle prépondérant dans la réussite d'un éventuel rapatriement. Comme l'a exprimé M. Hammadi, les Rohingyas « comptent parmi les populations les plus démunies au monde<sup>139</sup> ». À ce titre, ils sont marginalisés depuis des décennies « chez eux aussi bien que dans les pays où ils se sont réfugiés<sup>140</sup> ». Beaucoup d'entre eux « n'osent pas se faire entendre ou émettre des réserves sur les décisions prises par les autorités, par crainte de représailles<sup>141</sup> ».

---

137 SDIR, *Témoignages*, 26 novembre 2020 (Hammadi).

138 SDIR, *Témoignages*, 26 novembre 2020 (Al-Rawni).

139 SDIR, *Témoignages*, 26 novembre 2020 (Hammadi).

140 SDIR, *Témoignages*, 26 novembre 2020 (Hammadi).

141 SDIR, *Témoignages*, 26 novembre 2020 (Hammadi).



Des témoins ont suggéré qu'il serait bon de commencer par autonomiser les femmes et les filles, qui sont les plus vulnérables de tous. M. Rae a informé le Sous-comité que l'autonomisation des femmes contribuerait à générer des solutions au Bangladesh et au Myanmar. Il a dit que les femmes rohingyas dans les camps « veulent avoir voix au chapitre et qu'elles veulent participer. Nous le voyons dans leur façon efficace de diriger le camp de Cox's Bazar, de même que celui plus grand à Sittwe<sup>142</sup> ».

Le Sous-comité s'est fait dire que l'éducation était un jalon important sur le chemin menant à l'autonomisation. Selon M. Wasty, « [p]our aider les Rohingyas à s'en sortir, à se prendre en charge et à défendre leurs propres intérêts, il est évident que la solution passe par la scolarisation des enfants rohingyas », mais étant donné que la pandémie nuit aux efforts de scolarisation dans les camps, « nous sommes encore plus éloignés de cette réalité<sup>143</sup> ».

Le Sous-comité reconnaît le rôle que l'autonomisation peut jouer dans la stabilité et la croissance à long terme d'une collectivité et connaît l'effet de ricochet que provoque l'autonomisation des femmes au sein des collectivités. Pour ces motifs,

#### **Recommandation 14**

**Le Sous-comité recommande qu'Affaires mondiales Canada, en conformité avec sa Politique d'aide internationale féministe, appuie les organisations locales de défense des droits des femmes rohingyas au Myanmar ainsi que les activités de consultation menées auprès des femmes et des filles par les organisations humanitaires œuvrant au Bangladesh afin que les voix marginalisées soient entendues dans la conception de solutions durables.**

---

142 SDIR, [Témoignages](#), 10 décembre 2020 (Rae).

143 SDIR, [Témoignages](#), 26 novembre 2020 (Wasty).

## CONCLUSION

Les personnes déplacées et les réfugiés comptent parmi les populations les plus vulnérables du monde. Après avoir fui des conflits, la persécution ou avoir été autrement forcés de quitter leurs foyers, ils vivent dans des situations précaires, souvent sans grand accès à l'emploi et dépendent de l'aide humanitaire pour combler leurs besoins essentiels. Dans les pires cas, leur vie et celle de leurs enfants sont à risque. Les mesures pour freiner la propagation de la COVID-19 ont non seulement exacerbé les difficultés d'avant, mais ont fait surgir de nouveaux obstacles qui, sans intervention et sans assistance, sont pour eux insurmontables.

Il est par conséquent impératif que la communauté internationale intervienne et fournisse aux organisations humanitaires les ressources dont elles ont un criant besoin pour répondre aux besoins de ces populations vulnérables. Le Sous-comité reconnaît certes l'importance de répondre à leurs besoins immédiats, mais tient à souligner qu'une planification à long terme s'impose aussi de toute urgence. Si l'on néglige ce deuxième élément, ces populations vulnérables resteront dans la dépendance, ce qui fera perdurer leur situation.

De même, il est impératif que la communauté internationale reconnaisse non seulement que les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables dans ces situations, mais qu'elles sont indispensables à toute tentative d'arracher ces collectivités vulnérables au désespoir. Néanmoins, les organisations humanitaires ont besoin de ressources pour élaborer des programmes exhaustifs adaptés aux besoins des femmes et des filles, à court et à long terme. Pour ces motifs,

### Recommandation 15

**Le Sous-comité recommande qu'Affaires mondiales Canada dirige le travail visant à établir des mécanismes de financement plus stables propices à la planification à long terme de l'aide humanitaire internationale, particulièrement en ce qui a trait aux programmes axés sur les besoins des femmes et des filles.**

Enfin, le Sous-comité tient à souligner que les personnes déplacées, les migrants et les réfugiés du monde entier vivent dans des situations désespérées. Chaque année, des millions de personnes quittent leur foyer en raison de conflits, de privations économiques, de persécutions et de violations des droits de la personne. Ces populations vulnérables se heurtent à une panoplie de difficultés en devenant dépendantes de l'aide humanitaire et de leur pays d'accueil pour les services et la satisfaction de besoins essentiels, comme la nourriture, l'eau, le logement et les soins de santé. Compte tenu de la pandémie de COVID-19, les gouvernements des quatre



coins du globe ont imposé des mesures pour en prévenir la propagation. Ces mesures, toutefois, ont des répercussions disproportionnées sur ces populations vulnérables et rendent leur situation précaire encore pire. Pour ces motifs,

#### **Recommandation 16**

**Le Sous-comité recommande qu’Affaires mondiales Canada, en réponse aux besoins émergents des réfugiés et des personnes déplacées dans le monde, effectue une analyse comparative entre les sexes plus des programmes qu’il finance, analyse qui tiendra également compte des impacts de la COVID-19 sur la façon dont ces populations font l’expérience des politiques et des programmes.**

## ANNEXE A LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Organismes et individus	Date	Réunion
<b>Amnistie internationale</b> Saad Hammadi, militant régional Asie du Sud	2020/11/26	5
<b>CARE Colombia</b> Marten Mylius, directeur de pays	2020/11/26	5
<b>Islamic Relief Canada</b> Zaid Al-Rawni, président-directeur général	2020/11/26	5
<b>Médecins Sans Frontières</b> Joe Belliveau, directeur général Jason Nickerson, conseiller aux affaires humanitaires	2020/11/26	5
<b>OBAT Canada</b> Shujaat Wasty, fondateur et membre du conseil d'administration	2020/11/26	5
<b>Amnistie internationale</b> Carolina Jimenez, directrice de la recherche pour les amériques	2020/12/03	6
<b>Canadian Venezuelan Engagement Foundation</b> Gabi Garcia, présidente	2020/12/03	6
<b>Center for Global Development</b> Jimmy Graham, consultant	2020/12/03	6
<b>Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</b> Rema Jamous Imseis, représentante au Canada	2020/12/03	6

<b>Organismes et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Fédération luthérienne mondiale</b> David H. Mueller, représentant de pays Myanmar et Laos	2020/12/10	7
<b>Human Rights Watch</b> Farida Deif, directrice au Canada Manny Maung, chercheuse pour le Myanmar	2020/12/10	7
<b>Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement</b> L'hon. Bob Rae, ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New York	2020/12/10	7



# PROCÈS-VERBAUX

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents du Comité ([réunion n° 27](#)) est déposé et un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents du Sous-comité des droits internationaux de la personne ([réunions n<sup>os</sup> 5 à 7, 9, 13 et 14](#)) sont déposés.

Respectueusement soumis,

Le président,  
Sven Spengemann

